



LES ARCHERS DU SOLEIL

Gymnase Alexandre Soubrier
2 avenue des Carrières 34110 FRONTIGNAN

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2025/2026

TARIFS :

LICENCE + Location de l'arc

		LICENCES	Location d'arc	TSHIRT	TOTAL
Poussins (1ère licence)		110 €	30 € ¹	28 €	168 €
Jeunes 8 à 20 ans	Arc initiation	110 €	30 € ¹	28 €	168 €
	Arc Progression	110 €	115 € ²	28 €	253 €
	-	110 €	-	28 €	138 €
ADULTES 21 ans et plus ³		140 €	30 € ¹	28 €	198 €

Possibilité d'un paiement en trois fois par chèque jusqu'en décembre (Début OCT, NOV. et DEC)

1 - Matériel d'initiation

2- Chèque de caution pour l'arc de progression 300 €³ – Archers confirmés

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Age minimum requis : 8 ans

FORUM DES ASSOCIATIONS

- DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025 de 9h00 à 14h00 au square Pezzotti (quartier de la Peyrade)

PORTES OUVERTES au gymnase Soubrier

- LUNDI 8 SEPTEMBRE DE 17H30 A 20H00
- MERCREDI 10 SEPTEMBRE DE 10H00 A 12H00
- JEUDI 11 SEPTEMBRE DE 17H30 A 20H00

COURS

Deux séances d'essai sont offertes avant l'inscription à la troisième séance

- Poussins U11 + U13 CM2 : MERCREDI DE 10H30 A 12H00
- U13 à U15 collégiens : LUNDI DE 17H30 A 19H30 & MERCREDI DE 14H A 16H00

PIÈCES A FOURNIR:

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général), avec la mention « en compétition » à fournir seulement si une des questions du **formulaire relatif à l'état de santé du sportif a été affirmative.**

-Fiche de demande de création de licence et d'adhésion

- Photo d'identité

ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE A LA PRATIQUE DE LA DISCIPLINE:

La pratique de ce sport nécessite en première année l'achat de petit matériel obligatoire et propre à chaque archer (le club peut vous guider pour effectuer cette acquisition) :

carquois, flèches, protège bras, palette, dragonne (90€ environ) .

A savoir : ce matériel sera prêté pendant les séances d'essai.

(L'adhésion au club comprend la licence fédérale, qui inclue l'assurance de base. Conformément à l'article 38 de la loi sur le sport, des options complémentaires à cette assurance de base sont proposées à chaque archer lorsque sa licence lui est adressée par la FFTA.)